



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°42 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le NEUF du mois de MARS, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni à Chambon sur Lac, sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

~~~~~

### ÉTAIENT PRESENTS :

|                          |                                                                                                        |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Besse                    | Mesdames DECHAMBRE Brigitte, TARTIERE Catherine<br>Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre, PERRON Jacques |
| Chambon/Lac              | Monsieur LABASSE Emmanuel                                                                              |
| Chastreix                | Monsieur BABUT Michel                                                                                  |
| Compains                 | Monsieur VALETTE Henri                                                                                 |
| Egliseneuve d'Entraigues | /                                                                                                      |
| Espinhal                 | Monsieur CHANIER Jean-Luc                                                                              |
| La Bourboule             | Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte<br>Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues        |
| La Godivelle             | Madame MANSANA Jocelyne                                                                                |
| Le Mont-Dore             | Mesdames SAVOLDELLI Florence, MABRU Michelle<br>Monsieur DUBOURG Sébastien,<br>Monsieur DABERT Laurent |
| Le Vernet Ste Marguerite | Monsieur MAGE Jean                                                                                     |
| Montgreleix              | Monsieur CASSIER Jean-François                                                                         |
| Murat le Quaire          | Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger                                                          |
| Murrol                   | Monsieur ECHAVIDRE Frédéric                                                                            |
| Picherande               | Monsieur CHASSARD Frédéric                                                                             |
| Saint Diery              | Monsieur PERRON Roland                                                                                 |
| St Genes Champespe       | Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse                                                     |
| Saint Nectaire           | Monsieur CLECH Michel                                                                                  |
| St Pierre Colamine       | Monsieur GORY François                                                                                 |
| St Victor la Rivière     | Madame LANCELLE Elsa                                                                                   |
| Valbeleix                |                                                                                                        |

~~~~~

Secrétaire de séance : Monsieur LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 30 - Votants : 32

Pouvoirs : Mme MONESTIER Séverine à Mr GAY Lionel, Mr AURIACOMBE Stéphane à DUBOURG Sébastien

Absents/Excusés : Monsieur EYRAGNE Jean-Marc

Délégués suppléants assistant au conseil : Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, BOISSARD Michel

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

~~~~~

### **OBJET : Fonds de concours Saint-Nectaire – Travaux de voirie secteur de Sailles**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n° 95 / 2019 en date du 3 Octobre 2019 attribuant un Fonds de concours d'un montant de 11 631.16 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour le projet de restauration du Four et du Pont de Lenteuges ;

VU la délibération n° 84 / 2020 en date du 29 Juillet 2020 attribuant un Fonds de concours d'un montant de 9 488.12 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour le projet d'aménagement de nouveaux jeux et de réfection du Parc de Jeu du Dolmen ;

VU la délibération n° 85 / 2020 en date du 29 Juillet 2020 attribuant un Fonds de concours d'un montant de 7 065.03 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour la réfection du Mur communal des Granges ;

VU la délibération n° 126 / 2020 en date du 8 Octobre 2020 attribuant un Fonds de concours d'un montant de 15 600 € pour la mise en valeur de l'Eglise de SAINT-NECTAIRE ;

VU la délibération n° 147 / 2020 en date 3 Décembre 2020 attribuant un Fonds de concours d'un montant de 6 400 € pour le renouvellement des systèmes de potabilité de l'eau de la section des Granges sur la commune de SAINT-NECTAIRE ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la commune de SAINT-NECTAIRE a réalisé des travaux de voirie sur le secteur de Sailles pour un montant de 17 702.10 € Hors Taxes. Ces travaux ayant été subventionnés à hauteur de 8 674.03 €, la Commune souhaite bénéficier d'un complément de Fonds de concours de 4 514.03 € sur son enveloppe.

Monsieur le Président rappelle que la commune de SAINT-NECTAIRE peut bénéficier de la part de la Communauté de communes du MASSIF DU SANCY d'un fonds de concours pour ses projets d'investissement jusqu'à hauteur de 400 000 €.

Monsieur le Président, compte tenu de tout ce qui vient d'être dit, propose au Conseil Communautaire de bien vouloir attribuer un fonds de concours de 4 514.03 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour les travaux de voirie du secteur de Sailles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution d'un Fonds de concours de 4 514.03 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour les travaux de voirie du secteur de Sailles ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2021 ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

